

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2022

**MESURES D'URGENCE RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL
EN VUE DU PLEIN EMPLOI - (N° 446)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Ferracci
(avec l'accord du gouvernement)

ARTICLE 4

À l'alinéa 24, substituer aux mots :

« les actions d'accompagnement prévues à l'article L. 6423-1 »

les mots :

« un accompagnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Il s'agit de corriger une référence abrogée.